

Importance de l'assurance- maladie complémentaire pour le secteur de la santé

Étude mandatée par l'Association Suisse
d'Assurances ASA



EY

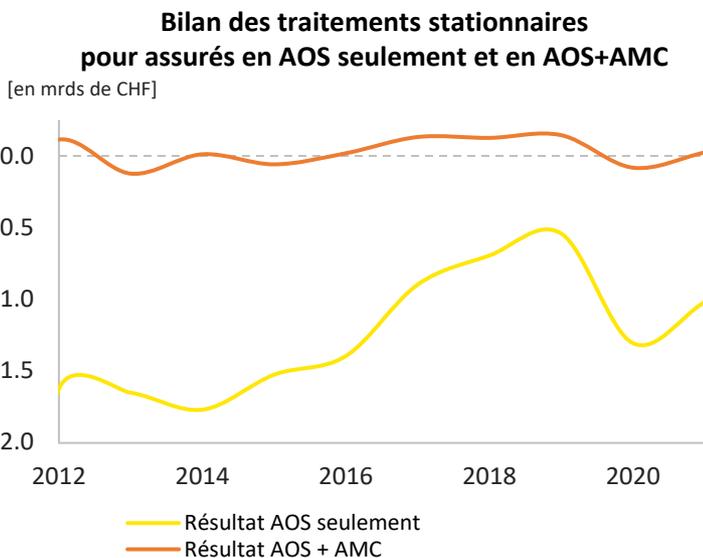
Building a better
working world



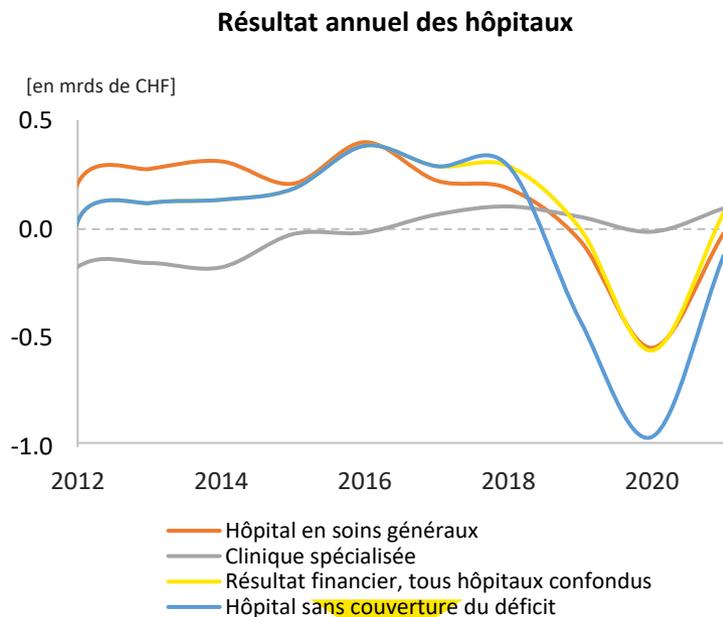
1
Introduction

La présente étude porte sur l'examen de la contribution actuelle des assurances-maladie complémentaires à la garantie des soins stationnaires dans le système de santé suisse

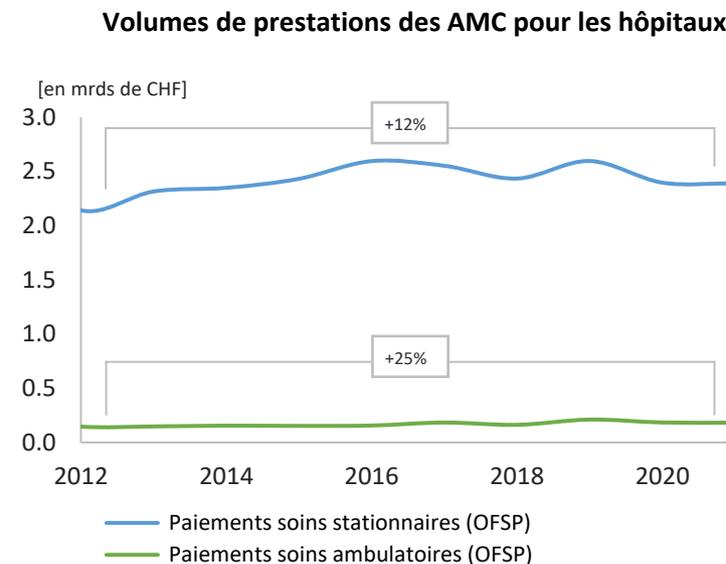
- ▶ Quelque 1,8 millions de personnes assurées, soit **20%** de la **population suisse**, disposent d'une **assurance-maladie complémentaire (AMC) dans le domaine stationnaire** avec une couverture en division semi-privée ou privée (OFSP, 2022).
- ▶ L'AMC est nettement plus rentable que l'assurance-maladie obligatoire (AOS) et **contribue** ainsi de manière substantielle **au financement du système de santé suisse**.
- ▶ Les **comptes de résultat des fournisseurs de prestations étant souvent à peine rentables, voire déficitaires**, le financement par l'AMC s'avère essentiel pour la pérennité et l'assurance qualité du système de santé suisse.
- ▶ Les lignes directrices sectorielles de l'ASA exigent depuis longtemps **une plus grande transparence des prestations et des frais** ; celles-ci sont aujourd'hui appliquées par les assureurs, or le compte de résultats est imprécis en ce qui concerne les AMC.



Entre 2012 et 2022, le **bilan des soins en AOS seulement a plus fortement augmenté** que celui des soins en AOS + AMC.



Entre 2012 et 2022, le **résultat annuel des cliniques spécialisées s'est inscrit à la hausse**, tandis que celui de tous les autres types d'hôpitaux a reculé.



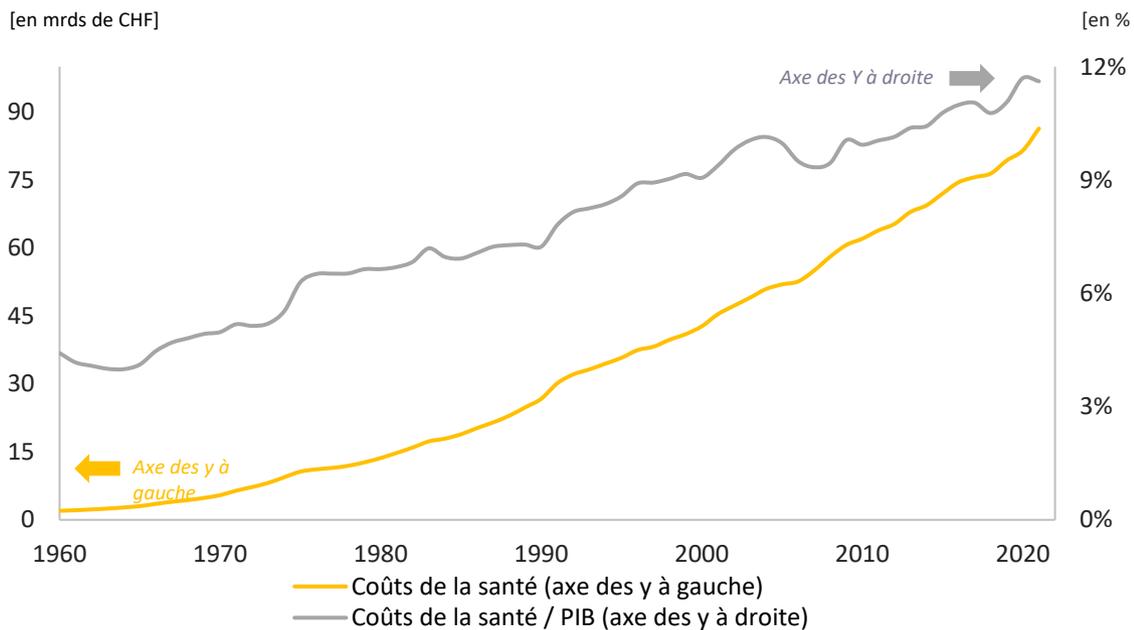
Les **paiements pour soins stationnaires se situent à un niveau bien supérieur** à ceux des paiements pour soins ambulatoires entre 2012 et 2021, même si les **paiements pour soins ambulatoires enregistrent une hausse plus importante** (25% resp. 12%).



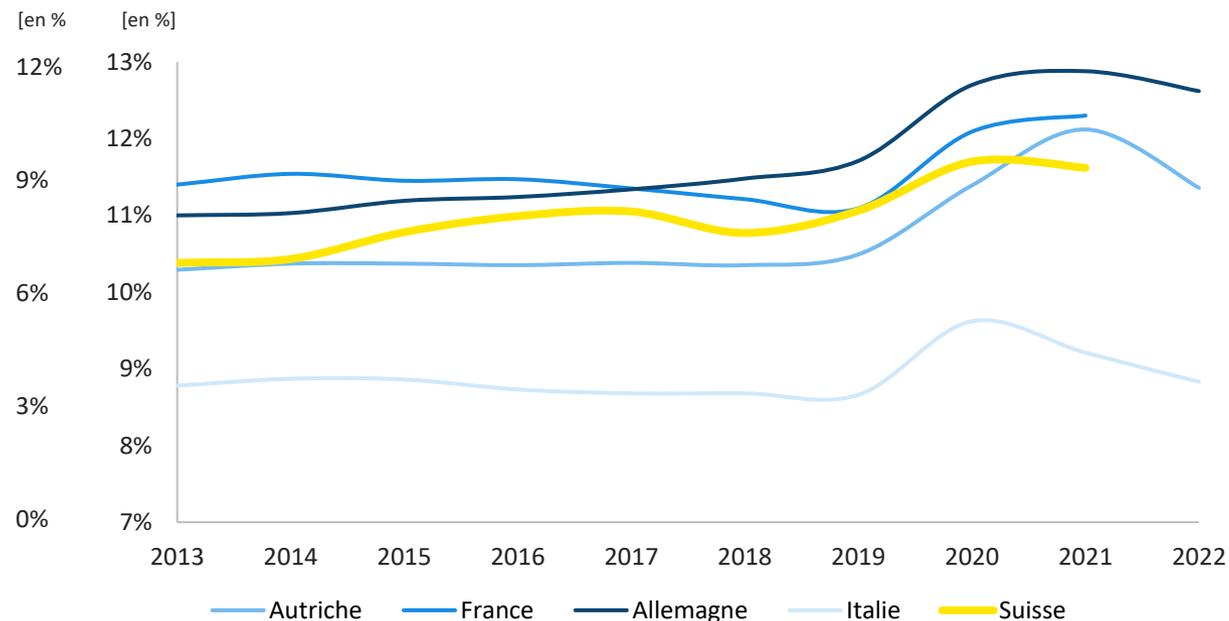
Le système de santé en Suisse

Les coûts de la santé en Suisse ont progressé plus vite que la croissance du PIB, mais se situent toujours dans la moyenne en comparaison internationale

PIB, coûts de la santé & leur comparaison en Suisse



Dépenses de la santé comme part du PIB en comparaison internationale



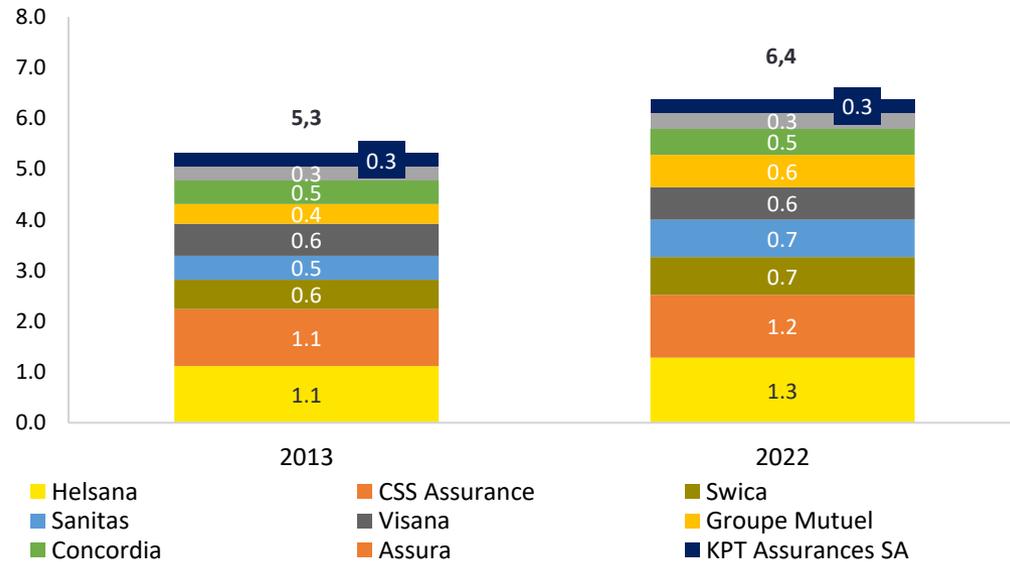
- ▶ Les coûts du système de santé suisse n'ont cessé de s'alourdir, avec un taux de croissance annuel de 6,4% TCAC, alors que le PIB a progressé de 4,7% TCAC sur la même période.
- ▶ Les coûts de la santé progressent donc plus fortement que le PIB, ce qui se traduit notamment par une forte croissance du volume des primes d'assurance-maladie.

- ▶ Les dépenses de santé en Suisse se situent à un niveau élevé, similaire à celui des pays voisins (Autriche, Allemagne et France), seule l'Italie affiche des coûts nettement inférieurs.
- ▶ Pour les cinq pays représentés, la forte augmentation des coûts en 2020 et 2021 correspond à la pandémie de COVID-19.

Le marché suisse de l'assurance-maladie se développe et se concentre de plus en plus ; il enregistre une tendance à un déplacement des produits stationnaires vers les produits ambulatoires

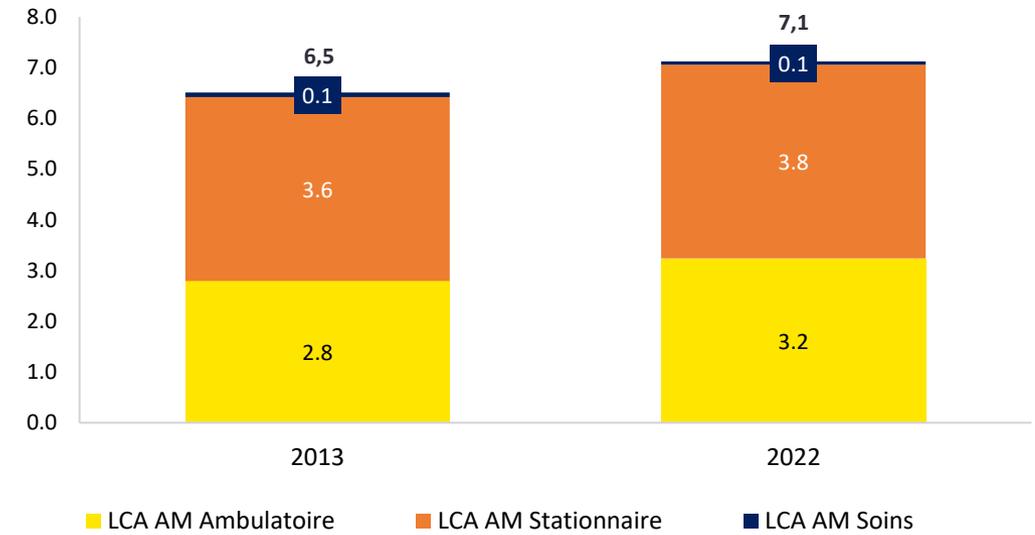
Évolution du volume des primes en assurances complémentaires entre 2013 et 2022 par assureur

[en mrd de CHF]



Évolution des frais de traitement entre 2013 et 2022

[en mrd de CHF]

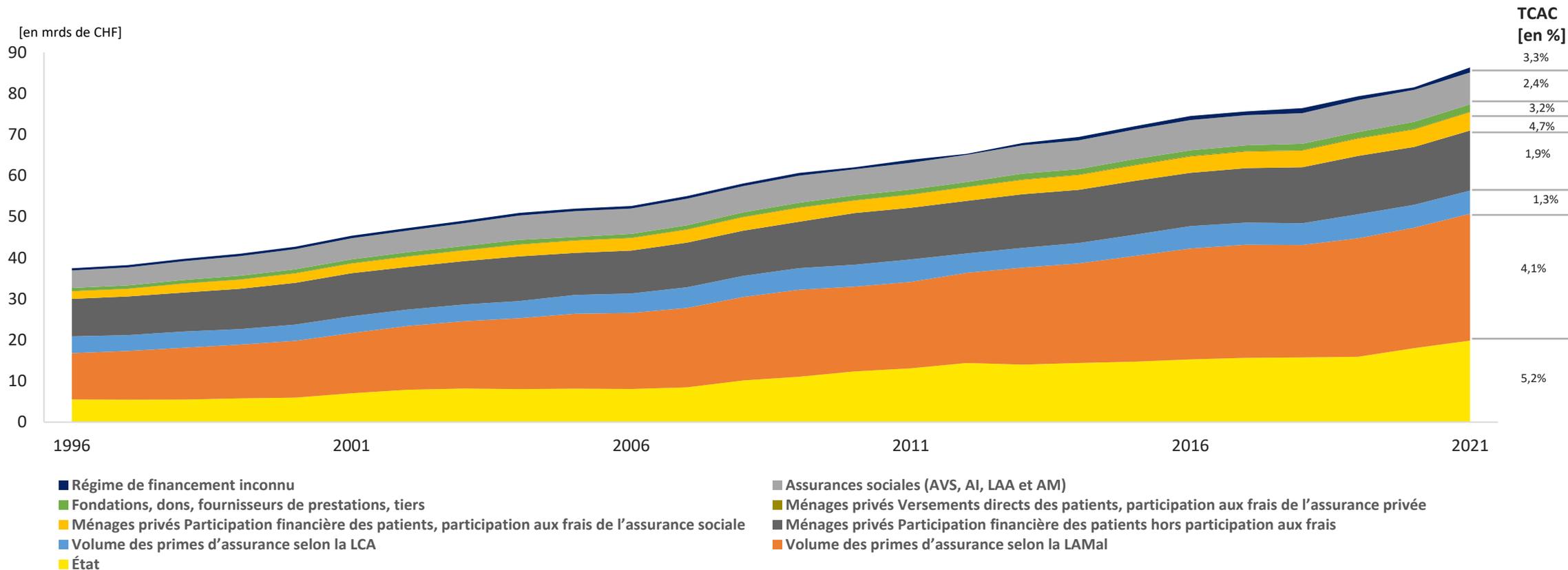


- ▶ Les contributions des AMC se sont **accrues** au cours des dix dernières années.
- ▶ Le **marché se concentre à vue d'œil** ; en 2022, les neuf plus grands assureurs se sont partagés 89% (soit 6,37 milliards de CHF) du volume des primes d'assurance.

- ▶ L'introduction de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et de la loi sur le contrat d'assurance (LCA) a entraîné une **séparation claire entre l'assurance obligatoire des soins (AOS) et les assurances-maladie complémentaires privées (AMC) selon la LCA.**
- ▶ Tant les soins stationnaires que les soins ambulatoires profitent du **financement partiel par l'AMC**, les **produits ambulatoires ont tendance à prendre le pas sur les produits stationnaires.**

Depuis 1996, la part financée par l'État et l'assurance selon la LAMal a progressé nettement plus fortement que les autres sources de financement

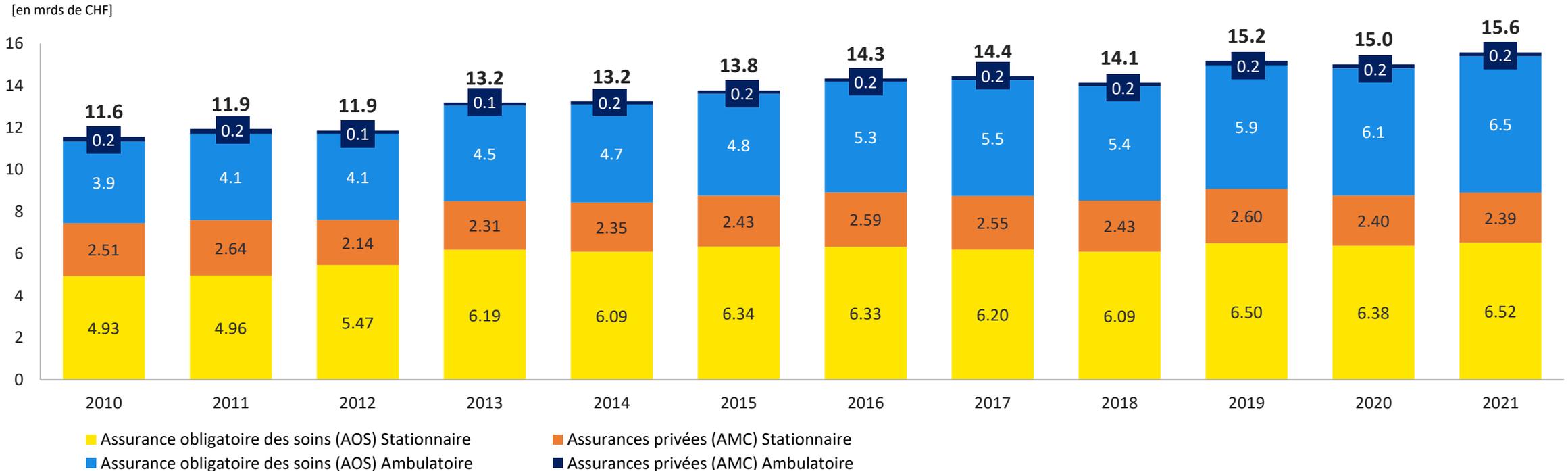
Participation au financement des coûts de la santé



- ▶ Le **financement du système de santé** repose sur **4 sources principales** : l'État à hauteur de 23% (entre 1996-2021, avec le TCAC le plus élevé de 5,2%), les **primes de l'assurance-maladie obligatoire** avec 35,8%, les **ménages** (y compris participation aux frais et paiements « *out of pocket* ») avec 22,3% et les primes de **l'assurance-maladie complémentaire privée** avec 6,5% en 2021.
- ▶ La **part de l'assurance-maladie complémentaire privée** au financement de la santé est et demeure un **facteur déterminant** en matière de financement du secteur de la santé en Suisse.

L'évolution des soins financés par des primes affiche une hausse des soins ambulatoires depuis 2010

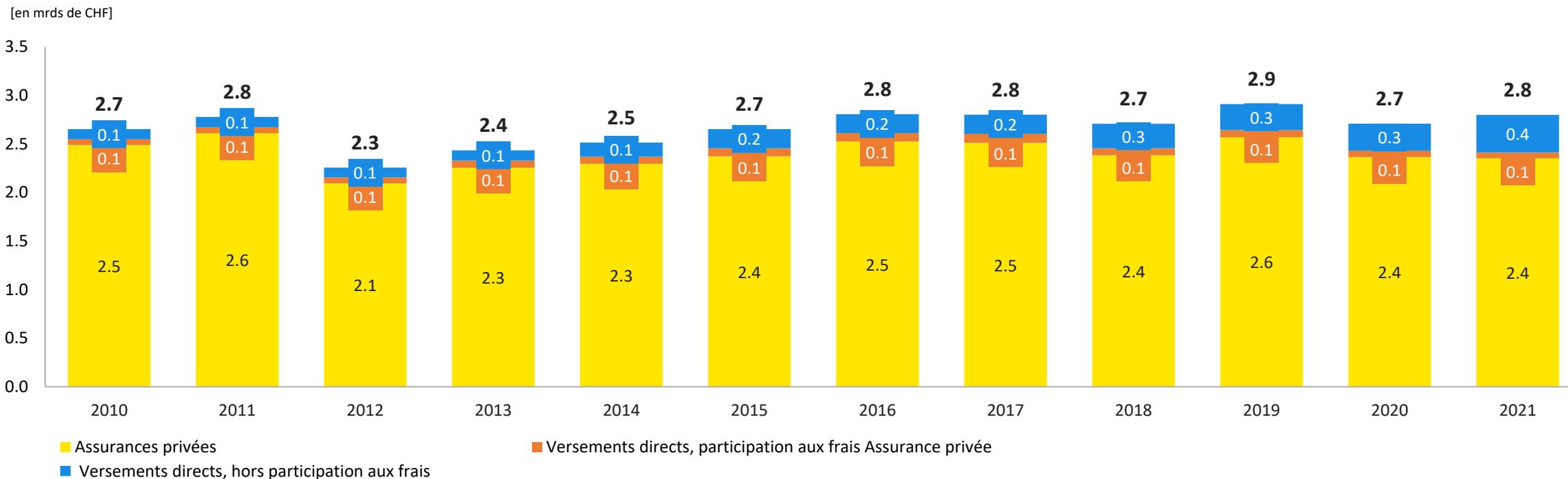
Volumes de prestations fournies par les hôpitaux en fonction du type de prestations et de leur financement – Comparaison AOS /AMC vs ambulatoires/stationnaires



- ▶ **Entre 2010 et 2021, le volume des soins dispensés par les hôpitaux et financés par l'AOS et l'AMC s'est apprécié de 34,7%**, avec une progression de 62,1% des soins en ambulatoire et de seulement 19,6% de ceux en stationnaire.
- ▶ **L'AMC revêt une moins grande importance pour les soins en ambulatoires.** En 2021, elle a pris en charge 2,7% du volume total des 6,67 milliards de CHF dépensés en soins hospitaliers ambulatoires.
- ▶ **À partir de 2017, l'AMC affiche un recul relatif en matière de prise en charge des soins stationnaires** par rapport à l'AOS, et **à partir de 2019 un recul absolu.**

En dépit de l'augmentation des versements directs des patients, l'assurance privée demeure la principale forme de financement privé des soins médicaux dispensés en milieu hospitalier

Financement privé des soins médicaux dispensés en milieu hospitalier

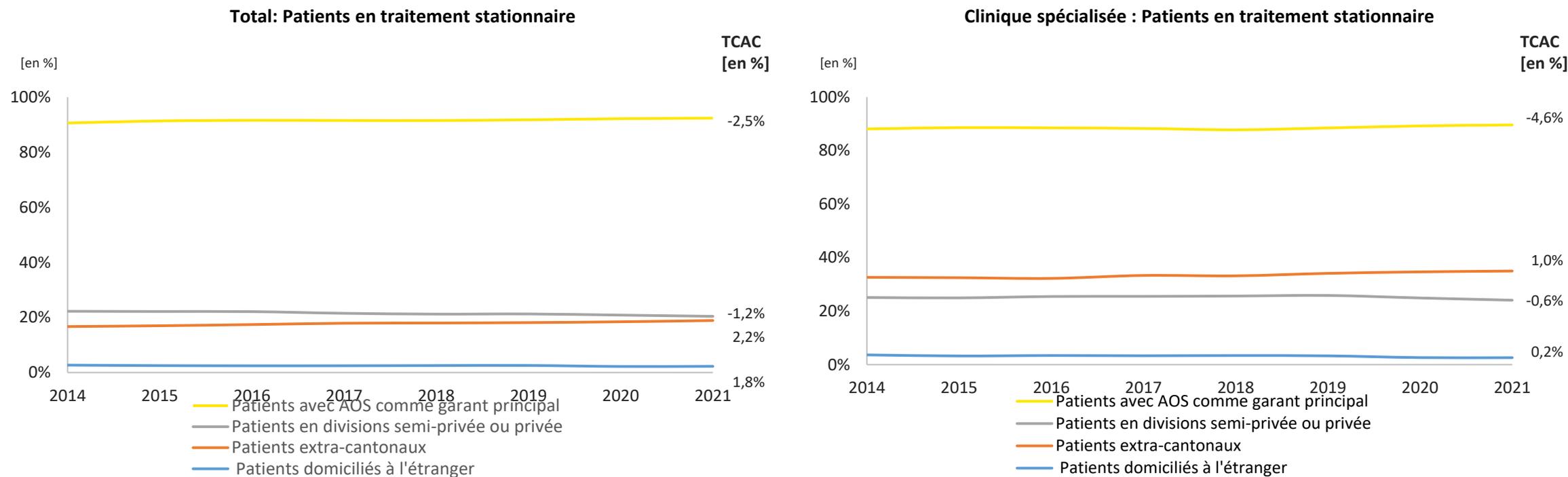


- ▶ **Entre 2010 et 2021, près de 12,4% des soins médicaux dispensés en milieu hospitalier ont été financés par les ménages privés et l'AMC.**
- ▶ Depuis l'introduction de la **Swiss-DRG** en **2012**, le volume des **prestations de l'assurance-maladie complémentaire privée s'est effondré (-19,8%)**.
- ▶ **Entre 2010 et 2021, le volume des soins financés par des « versements directs des patients, hors participation aux frais » a presque quadruplé.**
- ▶ En **2019**, les **assureurs AMC privés** ont enregistré le **volume de prestations le plus élevé de leur histoire** après l'introduction des forfaits par cas en 2012. En conséquence, 12,7% au total des soins médicaux dispensés dans les hôpitaux se sont retrouvés financés par les AMC et les ménages privés ; **l'importance de l'AMC en matière de financement hospitalier s'accroît.**



Les établissements hospitaliers suisses

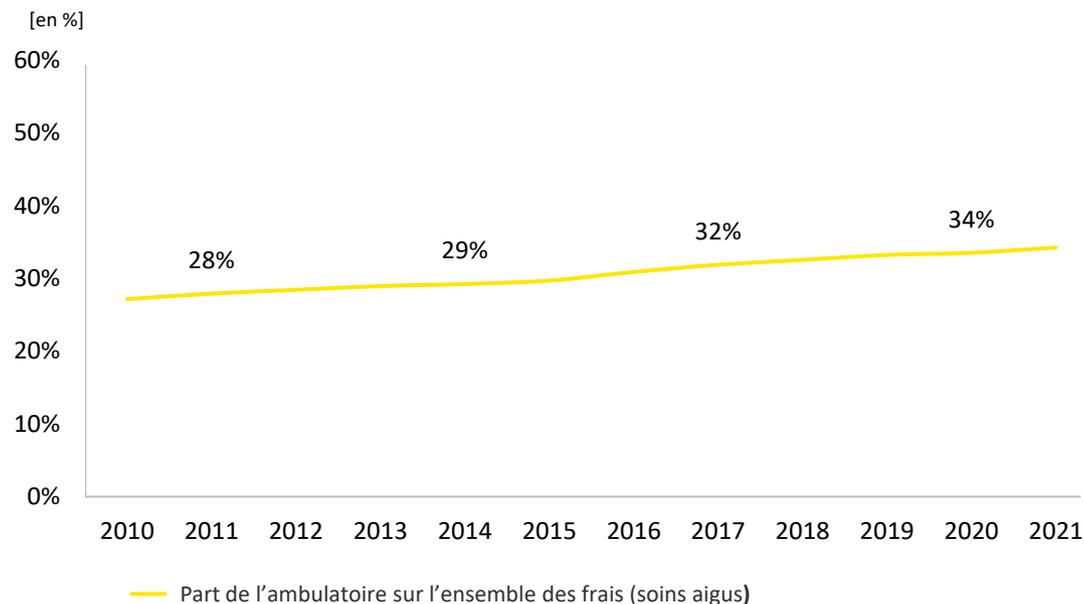
La répartition par types de patients n'évolue pas beaucoup ; les parts des patients extra-cantonaux et étrangers progressent légèrement.



- ▶ Plus de **90% des patients** des établissements hospitaliers suisses sont **couverts par l'AOS** (et cette tendance se renforce).
- ▶ Par ailleurs, **20% environ des patients en stationnaire optent pour la division privée ou semi-privée**. La part des patients en divisions privée/semi-privée est 4% plus élevée dans les cliniques spécialisées (24%) que dans les hôpitaux de soins généraux (20%).
- ▶ De plus en plus de patients se rendent dans des **cliniques spécialisées** ou dans des **hôpitaux de soins généraux extra-cantonaux**.
- ▶ La **proportion de patients étrangers croît** aussi bien dans les hôpitaux de soins généraux que dans les cliniques spécialisées.

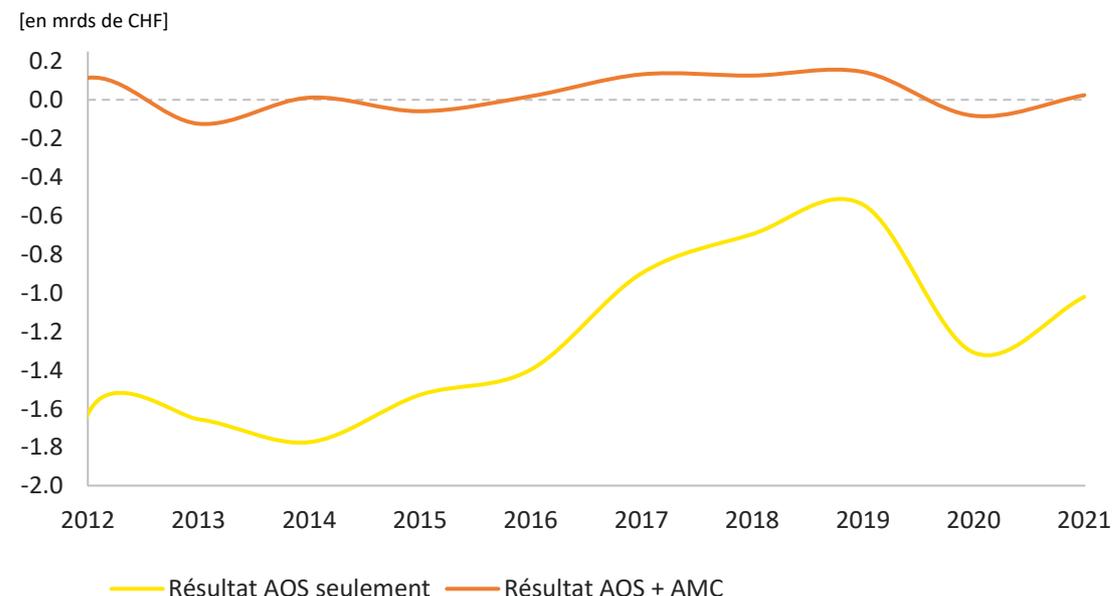
La part des frais ambulatoires progresse pour les soins aigus, et les patients en AMC contribuent au résultat d'exploitation positif des hôpitaux

Part de l'ambulatoire sur l'ensemble des frais (soins aigus)



- ▶ La **part de l'ambulatoire sur l'ensemble des frais des soins aigus** est passée de 27% à 34% entre 2010 et 2021, ce qui illustre **l'accent mis sur les soins ambulatoires** en milieu hospitalier (principe directeur « l'ambulatoire avant le stationnaire »).

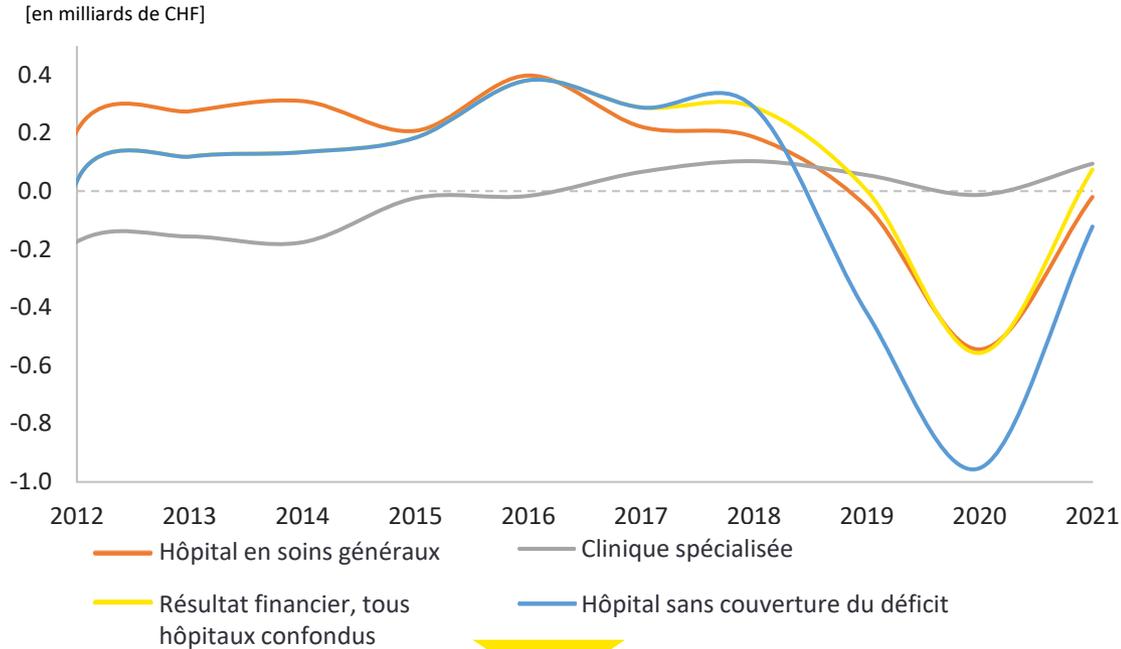
Compte de résultat Bilan AOS : soins stationnaires pour assurés en AOS seulement et en AOS+AMC



- ▶ Les patients relevant **uniquement** de l'AOS ne cessent de contribuer à un **résultat d'exploitation déficitaire** de l'hôpital, tandis que ceux bénéficiant **en plus d'une AMC** contribuent à un **résultat d'exploitation positif** dans la part de l'AOS.
- ▶ Depuis **l'introduction du système de la « Swiss-DRG »** en 2012, **l'écart financier** entre les deux groupes de patients n'a cessé de se **réduire** chaque année jusqu'à l'éclatement de la pandémie de COVID en 2019.

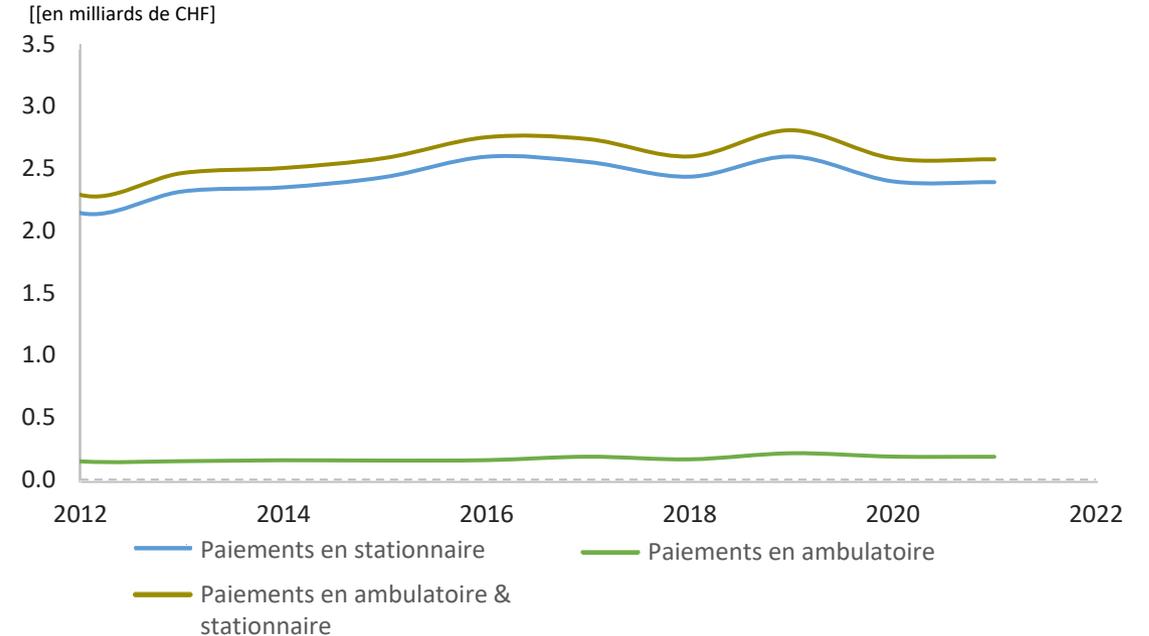
Les résultats annuels des hôpitaux suisses varient fortement, même s'ils sont dans l'ensemble positifs ; l'AMC joue un rôle essentiel en la matière

Résultat annuel des hôpitaux



- ▶ Les **résultats financiers annuels des hôpitaux varient fortement** d'un établissement à l'autre.
- ▶ Les **cliniques spécialisées** enregistrent **des résultats en hausse continue** et ont été **moins touchées** par la **pandémie de coronavirus** que les autres types d'établissements hospitaliers.
- ▶ Les **hôpitaux gérés sous forme de SA ou de Sàrl** sont particulièrement rentables, suivis par ceux organisés sous forme d'associations et de fondations.

Volume de prestations des AMC pour les hôpitaux



- ▶ Par sa prise en charge d'un volume de prestations moyen de 2,5 milliards de CHF, **l'AMC contribue de manière substantielle aux résultats annuels majoritairement positifs des hôpitaux suisses.**



Résumé

4

Les coûts du secteur de la santé en Suisse sont élevés et en constante augmentation
L'assurance-maladie complémentaire contribue de manière substantielle à leur financement



86,3 mrds de CHF

En Suisse, les coûts de la santé sont passés de 2,0 milliards de CHF en 1960 à plus de 86,3 milliards de CHF en 2021.

7,1 mrds de CHF

Le volume des primes en assurance-maladie complémentaire n'a cessé de s'apprécier pour s'établir à 7,12 milliards de CHF ; les neuf plus gros assureurs en réalisent 89% (6,37 milliards de CHF).

2,5 mrds de CHF

L'assurance-maladie complémentaire contribue de manière substantielle au financement des hôpitaux suisses par sa prise en charge d'un volume de prestations de l'ordre de 2,5 milliards de CHF.

12,7%

12,7 % soit 2,8 milliards de CHF des soins médicaux dispensés dans les hôpitaux sont financés par l'AMC (à 85%) et les ménages privés (à 15%).

EY | Building a better working world

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY, présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.



EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez vous rendre sur notre site ey.com.

« L'organisation EY est représentée en Suisse par Ernst & Young SA, Bâle, avec dix bureaux à travers la Suisse et au Liechtenstein par Ernst & Young AG, Vaduz. Dans cette publication, « EY » et « nous » se réfèrent à Ernst & Young SA, Bâle, une société membre d'Ernst & Young Global Limited. »

© 2022 Ernst & Young SA
Tous droits réservés.

ABC JJMM-123
ED None

La présente publication fournit uniquement des renseignements sommaires aux seules fins d'information générale. Bien que rédigée avec grand soin, elle ne se substitue pas à des recherches détaillées, ni à des conseils professionnels. Par conséquent, en lisant cette publication, vous acceptez qu'aucune responsabilité ne puisse être assumée quant à l'exactitude, l'exhaustivité et/ou l'actualité de son contenu. Il est de la seule responsabilité du lecteur de déterminer si et sous quelle forme l'information mise à disposition est pertinente pour son cas. Ernst & Young SA et/ou toutes les autres sociétés membres de l'organisation mondiale EY déclinent toute responsabilité. Pour toute question précise, il convient de s'adresser au conseiller compétent.

ey.com/ch